

#### demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Déclaration de conformité relative à l'utilisation des données de

l'information voyageur

Organisme : Sous-direction de la multimodalité, de l'innovation, du numérique et

des territoires

## Identité du demandeur

Email	
Etablissement	
SIRET	
Dénomination	
Denomination	
Forme juridique	

### **Formulaire**

Dans le cadre de l'application des exigences prévues aux articles 6 à 8 du règlement délégué (UE) 2017/1926, telles que précisées aux articles L. 1115-3 et L. 1115-5 du présent code, l'Etat évalue si ces exigences sont respectées par les fournisseurs de services d'informations sur les déplacements. Pour réaliser cette évaluation, les entités concernées, en tant que déclarant, transmettent régulièrement au ministre chargé des transports une déclaration de conformité à ces exigences.

Conformément à l'article L. 1115-5 du code des transports, l'Autorité de régulation des transports est en charge du contrôle de l'exactitude des dites déclaration de conformité. À cet effet, l'Autorité est libre de s'appuyer sur les déclarations de conformité pour procéder à des contrôles aléatoires, d'office ou à la demande des autorités organisatrices ou des associations de consommateurs agréées au titre de l'article L.811-1 du code la consommation. Cette déclaration doit être transmise au ministère chargé des transports, dans les délais prévus aux articles R.1115-5, R.1115-6 et R.1118-8-II du code des transports.

Contact ministère des transports : mint.dgitm@developpement-durable.gouv.fr

Mentions d'informations RGPD :

Le traitement relatif à la procédure de déclaration de conformité à l'ouverture et l'utilisation des données de l'information voyageur est mis en œuvre sous la responsabilité de la sous-direction de la multimodalité, de l'innovation, du numérique, et des territoires relevant du ministère de la transition écologique (MTE).

Les données sont recueillies pour ce traitement conformément aux articles L. 1115-5 et suivants et R. 1115-5 et suivants du code des transports et pour la finalité suivante : contrôler la conformité des acteurs concernés par les dispositions du règlement UE 2017-1926 et de l'article 25 de la loi d'orientation des mobilités.

Ces données seront traitées par la sous-direction de la multimodalité, de l'innovation, du numérique, et des territoires relevant du ministère de la transition écologique (MTE), ainsi que par l'Autorité de régulation des transports. Elles sont conservées pour une durée de 3 ans à compter de la date de début de l'instruction.

Le MTE s'engage à ce que les traitements de données à caractère personnel dont il est le responsable de traitement soient mis en œuvre conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre

Déclaration de conformité relative à l'utilisation des données de l'information voyageur circulation de ces données (ci-après, «règlement général sur la protection des données » ou RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A ce titre, il traite les données à caractère personnel recueillies dans le cadre des traitements dont il a la responsabilité uniquement pour la seule finalité prédéfinie ainsi qu'à garantir la confidentialité des données à caractère personnel.

Les personnes concernées par le traitement, conformément à la législation en vigueur, peuvent exercer leurs droits auprès du responsable de traitement.

Ces droits sont les suivants : Droit d'accès aux données, Droit d'information et de vérification, Droit de rectification, Droit à la limitation, Droit à l'effacement, Droit d'opposition.

Pour toute information ou exercice de vos droits, vous pouvez contacter :

1- Le responsable de traitement, qui peut être contacté à l'adresse suivante :

Sous-direction de la multimodalité, de l'innovation, du numérique, et des territoires ; mint.dgitm@developpement-durable.gouv.fr ; Tour Séquoia, 1 place carpeaux, 92800 Puteaux

- 2- Le délégué à la protection des données (DPD) du MTE :
- à l'adresse suivante : dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr;
- ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

Ministère de la transition écologique

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Ministère de la mer

A l'attention du Délégué à la protection des données

SG/DAJ/AJAG1-2

1.1 Le déclarant :

92055 La Défense cedex

(Le nom du traitement doit être indiqué de manière explicite dans l'objet du message.)

Vous avez également la possibilité d'adresser une réclamation relative aux traitements mis en œuvre à la Commission nationale informatique et libertés (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07).

#### 1. Eléments d'identification

Nom de l'entité
Adresse
1.2 Contact du responsable du service :
Nom et prénom
Fonction
Adresse mail
Numéro de téléphone
1.3 Le service proposé :
Décrire le service

Déclaration de conformité relative à l'utilisation des données de l'information voyageur
Indiquer le lien URL
2. Liaison de services d'informations sur les déplacements
Si vous êtes un service d'informations sur les déplacements, attestez-vous fournir, sur demande, des résultats de recherche d'itinéraire à d'autres fournisseurs de services d'informations ?  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Si oui, attestez-vous que ces résultats sont bien fondés sur :  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Les points de départ et d'arrivée des demandeurs, ainsi que l'heure et la date de départ ou d'arrivée, ou les deux
Les options de voyage disponibles ainsi que l'heure et la date de départ ou d'arrivée, ou les deux, y compris les éventuelles correspondances possibles
Le point de transfert entre services d'informations sur les déplacements
En cas de perturbations, les autres options de voyage disponibles ainsi que l'heure et la date de départ ou d'arrivée, ou les deux, y compris les éventuelles correspondances, le cas échéant
Si vous êtes un service d'information sur les déplacements qui fournit des résultats de recherche d'itinéraires à d'autres fournisseurs de services d'informations, attestez-vous être conforme aux exigences suivantes :  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Mise en œuvre d'un accord contractuel entre fournisseurs de services d'informations
Respect des accords contractuels entre fournisseurs de services d'informations
Respect des compensations financières issues des accords contractuels entre fournisseurs de services d'informations
Mise en œuvre de compensations financières raisonnables et proportionnées dans le cadre d'un accord contractuel entre fournisseurs de services d'informations
Si vous êtes un service d'information sur les déplacements qui réceptionne des résultats de recherche d'itinéraires à issus d'autres fournisseurs de services d'informations, attestez-vous avoir mis en œuvre un accord-contractuel ?  Cochez la mention applicable  Oui
Non
3. Modalités d'utilisation des données
L'entité, dans l'utilisation faite des données, atteste être conforme aux exigences relatives à :  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  L'indication de la source des données, de la date et de l'heure de la dernière mise à jour des données statiques
L'utilisation des données d'une manière neutre, sans discrimination ni biais
La mise en œuvre de critères utilisés pour le classement des options de voyage des différentes modes de transport ou de leur combinaison, ou les deux, transparents, ne se fondant sur aucun facteur directement ou indirectement lié à l'identité de l'utilisateur ou, le cas échéant, à une considération commerciale liée à la réutilisation des données, et appliqués sans discrimination à tous les utilisateurs participants
Si possible, indiquez les identifiants des jeux de données du PAN réutilisées :

Déclaration de conformité relative à l'utilisation des données de l'information voyageur

# 4. Déclaration finale

Le déclarant atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations renseignées dans la présente déclaration de conformité.  Cochez la mention applicable
conformité. Cochez la mention applicable
Oui
Non
Le déclarant atteste sur l'honneur être en conformité avec les exigences prévues aux articles 6 à 8 du règlement délégué (UE) 2017/1926 de la Commission du 31 mai 2017 complétant la directive 2010/40/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la mise à disposition, dans l'ensemble de l'Union, de services d'informations sur les déplacements multimodaux, tels que précisés aux articles L. 1115-3 et L. 1115-5 du code des transports.  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Fournir les pièces justificatives pertinentes le cas échéant